Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_205-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Eric DYEVRE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER

Monsieur Eric DYEVRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2025/205 – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SERRES ET BATIMENTS TECHNIQUES

Présents : 29 **Représentés** : 04 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_205-DE

Actuellement accueilli dans des infrastructures provisoires, le service des espaces verts assure l'entretien et la gestion de 65 hectares d'espaces verts.

La Commune a lancé fin 2023 un concours d'architecte pour construire un nouveau centre intégrant les locaux des services et les serres-municipales ; serres qui permettront de renouer avec la production florale in situ (30 000 plants maximum).

Le volet environnemental du projet a été très développé par le cabinet d'architecture lauréat BRA avec notamment une partie de la construction sur pieux vissés, l'utilisation de matériaux biosourcés, et la mise en place de la récupération de chaleur dans la station d'épuration pour chauffer les serres.

Les études de Projet étant achevées, un marché de travaux en procédure adaptée a été lancé le 26 mai 2025, sous forme d'un marché ordinaire de travaux, pour la construction des serres et des bâtiments techniques, en application de l'article R2123-1 1°du Code de la commande publique.

Le marché se décompose en 20 lots distincts.

Après présentation et analyse des offres établie par le groupement de maîtrise d'œuvre, la Commission de suivi des contrats de la commande publique, réunie le 26 novembre, a décidé de déclarer les lots fructueux et propose de les attribuer aux entreprises ci-dessous, pour les montants suivants :

N° lot	Désignation	Entreprise	Montant Offre base (en € HT)	Montant PSE ou variante retenue (en € HT)
1	Déconstruction / Curage / Désamiantage	KERLEROUX	34 500,00	
2	Fondations spéciales vissées	TECHNO PIEUX	37 067,60	
3	Gros-œuvre	LE GAL	341 550,00	
4	Structure bois paille / Charpente bois / Structure métallique	DANIEL CONSTRUCTIONS	285 306,43	6 886,16
5	Couverture métallique / Façades métalliques et polycarbonates	BDN	172 137,18	
6	Serrurerie	ALPHAMETAL	94 000,00	
7	Menuiseries extérieures aluminium	SOMEVAL	43 500,00	
8	Menuiseries intérieures	ARTMEN	132 537,94	
9	Rideaux	ISOTISS	3 954,20	
10	Doublage / Cloisons / Plafonds	BREL	63 000,00	
11	Peinture / Nettoyage	TUAL PEINTURE SPADB	11 233,19	
12	Sol coulé	CONCEPT RESINE	18 700,00	
13	Chape / Carrelage	LEBLOIS ST JAMES	29 759,14	
14	Plomberie / CVC	SAS DOUBLET	437 900,00	
15	Électricité courants forts/faibles	RUAULD ELECTRICITE	149 000,00	
16	VRD	EVEN & CIE	444 997,00	
		TOTAL	2 299 142,68	6 886,16
	TOTAL BASE + PSE ou VAR (en € HT)		2 306 028,84	
	TOTAL BASE + PSE ou VAR (en € TTC)		**2 767 234,61**	

Le lot 17 serres horticoles est déclaré sans suite, car l'un des candidats n'a pas maintenu son offre au-delà de la date de validité du lot. Ce lot fera donc l'objet d'une relance ultérieure.

Afin de rester dans l'enveloppe financière allouée au marché, et en particulier l'AP-CP dont le montant inscrit est de 3 883 833,33 € HT pour le projet des serres, les lots 18 (ombrières), 19 (espaces verts - aménagements paysagers) et 20 (panneaux photovoltaïques) ont été déclarés sans suite.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_205-DE

17	Serre horticole équipée	Sans suite	0
18	Ombrière	Sans suite	0
19	Espaces verts – paysage	Sans suite	0
20	Panneaux photovoltaïques	Sans suite	0

La présente délibération concerne donc :

L'attribution du marché pour les 16 lots ci-dessus, aux entreprises retenues :

Lot 1 - Déconstruction / Curage / Désamiantage :
Entreprise KERLEROUX pour un montant d'offre de base de 34 500,00 € HT, soit 41 400,00 TTC ;

Lot 2 – Fondations spéciales vissées :
Entreprise TECHNO PIEUX pour un montant d'offre de base de 37 067,60 € HT, soit 44 481,12 TTC ;

Lot 3 – Gros-œuvre :
Entreprise LE GAL, pour un montant d'offre de base de 341 550,00 € HT, soit 409 860,00 TTC ;

Lot 4 – Structure bois paille / Charpente bois / Structure métallique :
Entreprise DANIEL CONSTRUCTIONS, pour un montant d'offre de base + PSE, montant total de 292 192,59 € HT, soit 350 631,11 TTC ;

Lot 5 – Couverture métallique / Façades métalliques et polycarbonates :
Entreprise BDN, pour un montant d'offre de base de 172 137,18 € HT, soit 206 564,62 TTC ;

Lot 6 – Serrurerie :
Entreprise ALPHAMETAL pour un montant d'offre de base de 94 000 € HT, soit 112 800 TTC ;

Lot 7 – Menuiseries extérieures aluminium :
Entreprise SOMEVAL pour un montant d'offre de base de 43 500 € HT, soit 52 200 TTC ;

Lot 8 – Menuiseries intérieures :
Entreprise ARTMEN pour un montant d'offre de base de 132 537,94 € HT, soit 159 045,53 TTC ;

Lot 9 – Rideaux :
Entreprise ISOTISS, pour un montant d'offre de base de 3 954,20 € HT, soit 4 745,04 TTC ;

Lot 10 – Doublage / Cloisons / Plafonds :
Entreprise BREL, pour un montant d'offre de base de 63 000 € HT, soit 75 600 TTC ;

Lot 11 – Peinture / Nettoyage :
Entreprise TUAL PEINTURE SPADB pour un montant d'offre de base de 11 233,19 € HT, soit 13 479,83 TTC ;

Lot 12 – Sol coulé :
Entreprise CONCEPT RESINE pour un montant d'offre de base de 18 700 € HT, soit 22 440 TTC ;

Lot 13 – Chape / Carrelage :
Entreprise LEBLOIS ST JAMES pour un montant d'offre de base de 29 759,14 € HT, soit 35 710,97 TTC ;

Lot 14 – Plomberie / CVC :
Entreprise SAS DOUBLET pour un montant d'offre de base de 437 900 € HT, soit 525 480 TTC ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_205-DE

Lot 15 – Électricité courants forts et faibles :
Entreprise RUAULD ELECTRICITE, pour un montant d'offre de base de 149 000 € HT, soit 178 800 TTC ;

Lot 16 – VRD :
Entreprise EVEN & CIE, pour un montant d'offre de base de 444 997 € HT, soit 533 996,40 TTC ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1,

Vu le code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018),

Vu l'avis favorable et à l'unanimité, de la commission de suivi des contrats du 26 novembre 2025 ;

Considérant la nécessité de bâtir un nouvel équipement utilisé par le service des espaces verts de la Commune qui répond aux normes de sécurité et aux besoins des utilisateurs du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 31 voix POUR, Monsieur le Maire et M LE GUIFFANT, ne prenant pas part au vote :

DECIDE

Article 1er : D'attribuer le marché aux entreprises ci-dessus, pour les lots 1 à 16, pour un montant total de **2 306 028,84 € HT**, soit 2 767 234,61 € TTC.

Article 2 : De déclarer **les lots 17, 18, 19 et 20** sans suite.

Article 3 : D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce marché, au nom de la Commune.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Eric DYEVRE

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 18 DEC. 2025 et affichée en Mairie, le 18 DEC. 2025